



HAL
open science

Hors de l'établissement, point de salut : les exclusions scolaires au Royaume Uni

Susan (trouvé) Finding

► **To cite this version:**

Susan (trouvé) Finding. Hors de l'établissement, point de salut : les exclusions scolaires au Royaume Uni. Mémoire(s), identité(s), marginalité(s) dans le monde occidental contemporain. Cahiers du MIMMOC, 2006, Figures de l'exclusion et de l'exil, 1, 10.4000/mimmoc.117 . hal-02062016

HAL Id: hal-02062016

<https://hal.science/hal-02062016v1>

Submitted on 3 May 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Hors de l'établissement, point de salut : les exclusions scolaires au Royaume Uni

Susan (Trouvé) Finding



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/mimmoc/117>

DOI : 10.4000/mimmoc.117

ISSN : 1951-6789

Éditeur

Université de Poitiers

Ce document vous est offert par Université de Poitiers



Référence électronique

Susan (Trouvé) Finding, « Hors de l'établissement, point de salut : les exclusions scolaires au Royaume Uni », *Les Cahiers du MIMMOC* [En ligne], 1 | 2006, mis en ligne le 15 février 2006, consulté le 03 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/mimmoc/117> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/mimmoc.117>

Ce document a été généré automatiquement le 3 mai 2021.



Mémoire(s), identité(s), marginalité(s) dans le monde occidental contemporain – Cahiers du MIMMOC est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution 4.0 International.

Hors de l'établissement, point de salut : les exclusions scolaires au Royaume Uni

Susan (Trouvé) Finding

- 1 L'expression 'exclusion scolaire' recouvre deux notions : l'exclusion officielle du système éducatif, comme acte disciplinaire, et l'exclusion insidieuse et involontaire dont sont victimes certains élèves, causée par des facteurs extérieurs à l'éducation, comme la pauvreté, le racisme, le milieu social. Il sera question ici de la première facette de l'exclusion scolaire, sa fonction disciplinaire, utilisée sciemment, et, diront certains, de façon positive, pour restaurer l'équilibre entre la liberté et la discipline au sein des établissements scolaires. Cette forme d'exclusion est qualifiée de moderne, évoluée, progressiste, ce qui peut paraître le comble de l'ironie lorsqu'on parle du système éducatif anglais. Car progressiste fut le label donné aux réformes prônant l'école unique, l'inclusion et l'éducation centrée sur l'enfant dans les années soixante et soixante-dix. Appliquer ce terme aujourd'hui à des mesures qui excluent des élèves de façon définitive, et dans un nombre grandissant, semble pour le moins malvenu.
- 2 La question de la violence chez les jeunes en général et à l'école en particulier, et celle de l'échec scolaire au Royaume Uni se rejoignent¹. L'explosion des chiffres concernant le nombre d'exclusions (voir plus loin) suscite un certain nombre de questions. Ces méthodes sont-elles une simple réaction punitive face à une montée de la violence, ou sont-elles « *proactives* » (pour emprunter un néologisme anglais), visant à réagir avant l'acte, et accompagnées de mesures de (ré)-éducation ?
- 3 Un examen des politiques mises en œuvre au Royaume-Uni dans les écoles pour combattre ce qu'on appelle « comportement dérangeant » - (*disruptive behaviour*, expression politiquement correcte) - fait ressortir de nombreux paradoxes. Alors que le gouvernement Blair tente de remédier à la fracture sociale, son action passe par l'exclusion scolaire, temporaire ou permanente, pour lutter contre l'exclusion sociale. Malgré ceci, il existe une volonté de réduire le taux d'exclusion scolaire en augmentation constante de ces dernières années². Des actions pour combattre la misère, le chômage, le manque de qualifications et d'autres maux encore par le biais de l'école sont menées,

alors même que celle-ci souffre des conséquences de ces fléaux contemporains. L'école est à la fois responsable des effets et victime des conséquences. Autre paradoxe, avec l'introduction de la compétition comme seul facteur de réussite dans le système éducatif britannique, les élèves susceptibles de faire baisser le taux de réussite sont refusés dans les écoles, ceux qui sèment le trouble sont écartés du système scolaire, alors même que celui-ci, compétitif, engendre des comportements asociaux et des violences. Dans une récente enquête, un enseignant témoigne de « l'effet du système compétitif sur les élèves qui ne réussissent pas dès le départ », un autre fait remarquer qu'il n'est « pas facile de faire de l'insertion alors qu'il faut aussi améliorer les résultats de l'école ». Mais, en même temps, ils ne peuvent pas utiliser l'exclusion scolaire comme punition ou réponse à la violence « car cela aurait une incidence sur les statistiques de l'école et ferait mauvais effet dans les rapports d'inspection », des rapports lus par tout parent qui se respecte avant de 'choisir' l'école dans laquelle il souhaite envoyer son enfant et de s'installer dans le quartier³.

- 4 Le Royaume-Uni a longtemps eu une réputation de sévérité due à l'attitude sans pitié et sans remords, certains diront complaisante voire jouissive, envers les châtiments corporels interdits seulement depuis 1987 dans les écoles d'État, et tolérés dans les écoles privées jusqu'à tout récemment. Selon un sondage récent publié en 2000, l'opinion publique y était encore favorable à 51%⁴. Peut-on lier l'abandon de ces méthodes à l'utilisation de l'exclusion scolaire, comme succédané des méthodes déchuées ? L'exclusion scolaire est-elle une forme détournée de la loi du talion remplaçant les punitions physiques hors-la-loi ? Paradoxalement, la fermeture des centres d'éducation spécialisés qui accueillaient les élèves en difficulté ou handicapés physiques et mentaux légers, présentée comme une mesure antiségrégationniste permettant aux élèves de ne plus être exclus du système scolaire normal, a amené des difficultés supplémentaires⁵. Un enseignant spécialisé en S.E.N. (*Special Education Needs*) est maintenant chargé des besoins en éducation de ces enfants dans chaque établissement. La création de nouvelles charges a engendré de nouveaux problèmes de surveillance et des responsabilités accrues⁶.

Augmentation des exclusions

- 5 Les mises à pied se sont multipliées à la fin des années 1990 : plus de 100,000 exclusions temporaires et environ 13,000 permanentes contre moins de 3000 par an au début de la décennie⁷. La moyenne annuelle en 1996 est de 1,7 cas pour 1000 élèves (taille moyenne des établissements secondaires), mais ce chiffre monte à 3,5 pour 1000 dans les écoles secondaires publiques. Autrement dit, certains lycées et collèges font exclure définitivement plus d'une demi-douzaine, voire une dizaine, d'élèves par an, d'autres aucun. L'analyse statistique du phénomène reflète une division marquée. Quatre élèves exclus sur cinq sont des garçons. Les lycées de zones urbaines défavorisées sont particulièrement touchés, avec un élève exclu pour 130. Les écoles dont le statut de *Grant maintained*⁸ leur permet de pratiquer un recrutement sélectif des élèves ne sont pourtant pas exemptes. Les écoles spécialisées recevant une population déjà en difficulté voient le taux de mises à pied le plus élevé. Au vue des statistiques d'exclusion bien moins alarmantes en Ecosse et en Irlande du Nord des différences régionales sont notées. Ce qui soulèvent des interrogations à propos de l'adéquation entre les moyens et les méthodes du système scolaire en⁹.

Tableau 1 : Exclusions permanentes en Angleterre 1996/7

6 a) Écoles primaires

	Garçons	Filles	Total	% de la population scolaire
LEA ¹⁰	1431	110	1 541	0,04
<i>Grant maintained</i> ¹¹	31	1	32	0,02
Total	1462	111	1573	-

7 b) Écoles secondaires

	Garçons	Filles	Total	% de la population scolaire
LEA	6 931	1 584	8 515	0,35
<i>Grant maintained</i>	1 564	384	1 948	0,32
Écoles spécialisées	565	67	632	0,64
Total	9060	2035	11095	-
Total général	10 522	2 146	12 668	0,17

Source : Statistiques du Ministère de l'éducation, Social Trends Pocketbook, 1999

- 8 Le témoignage individuel d'un enseignant datant de 2000 fait écho à l'analyse statistique. « Ayant reçu une formation spécifique, j'ai dû retenir physiquement des élèves quatre fois cette semaine, et je ne suis pas le seul dans l'établissement. Au cours des vingt-cinq dernières années, je ne me souviens que de deux occasions où cela m'est arrivé¹². » 80% des enseignants croient que le comportement des élèves s'est détérioré depuis qu'ils enseignent, et c'est la deuxième raison citée de vouloir quitter la profession¹³. Le fait qu'il existe une formation spécifique pour les enseignants visant à maîtriser les élèves par des moyens physiques est en soi révélatrice d'un besoin. Est-ce pour autant un phénomène de société ?
- 9 Si les campagnes de sensibilisation contre les violences à l'école – *bullying* – remontent au début des années 1990, et si une association (la *Anti-Bullying Campaign*) existe pour soutenir les victimes et agir contre ce phénomène de harcèlement à l'école¹⁴, c'est qu'elles reflètent surtout une nouvelle sensibilité aux actes de violence verbale ou physique commis entre enfants, autant qu'une augmentation réelle en nombre¹⁵. On croit, en effet, que des changements dans la collecte de statistiques sont responsables de l'accroissement alarmant du nombre des exclusions¹⁶. De plus, le simple fait de signaler des élèves comme posant problème peut léser les élèves signalés et serait non pédagogique, car multipliant les facteurs négatifs auxquels ceux-ci sont déjà sujets¹⁷. Par ailleurs, depuis un quart de siècle, le harcèlement racial ou sexuel, au travail ou à l'école, tombe sous le coup de la loi.

Pour rendre les violences à l'école passibles de sanctions judiciaires au même titre que d'autres formes de violence, le Parlement a voté en 1994 la *Criminal Justice & Public Order Act* qui renforce et complète les lois de 1975-1976¹⁸ contre la discrimination. Les contrevenants encourent jusqu'à six mois de prison et cinq mille livres d'amende. Pour 100.000 enfants ayant composé le numéro de téléphone spécial *Child Line* en 1996, les violences scolaires (14%) sont le principal problème, juste devant les difficultés familiales (13%)¹⁹. Des suicides d'élèves et des meurtres d'enfants par d'autres enfants (Jamie Bulger en 1992, et Damilola Taylor en 2000), et la mort d'un directeur d'établissement qui s'était interposé lors d'une rixe (Philip Lawrence en décembre 1995²⁰) ont contribué à émouvoir, voir à durcir, l'opinion. Le fait que le meurtre du premier fut commis alors que les jeunes meurtriers auraient dû être en classe, et que l'un d'eux était un absentéiste notoire, n'a pas manqué d'être relevé²¹. En mars 1997, un jugement fit jurisprudence lorsque les violences verbales d'une adolescente de seize ans envers une autre de douze ans furent jugées comme agression passible des mêmes peines qu'une agression physique.

De la discipline et de l'ordre à l'école

- 10 Le gouvernement New Labour promet une politique sans relâche contre la criminalité, semblable à la 'tolérance zéro' pratiquée à New York durant le mandat de son maire Giuliani. Cette politique prendrait également en compte les causes économiques et sociales de la criminalité, « *tough on crime, tough on the causes of crime*²² », un message destiné à rassurer les électeurs de droite et de gauche. Il s'agit d'une politique d'ensemble englobant le système scolaire. On encourage donc la formulation de politiques d'établissement en matière de discipline. Les écoles définissent sanctions et procédures, et la nature de l'intervention d'enseignants formés à l'intervention physique (*positive handling*) et établissent des « contrats » entre parents et école. En cas de problème majeur, l'élève est exclu par le directeur de façon temporaire pour un maximum de 15 jours par trimestre. Au total, pour un élève récalcitrant, cela fait 6 semaines de scolarité dans l'année pendant lesquelles il est censé être envoyé dans un centre spécialisé, le *Pupil Referral Unit*. Le terme « *referral* » a des connotations à la fois de 'renvoi' et de 'consultation spécialisée', évoquant ainsi la double nature de la procédure : disciplinaire et réparatrice. L'exclusion permanente est la sanction ultime, mais elle déplace le problème car jusqu'à 16 ans la scolarité est obligatoire. En outre, depuis la loi sur l'enseignement de 1993²³, l'élève doit bénéficier d'enseignements dans un autre établissement ou dans des centres spécialisés²⁴, mais cette disposition est mal assurée dans les faits et les élèves sont récalcitrants et font l'école buissonnière.
- 11 Le lien entre l'absentéisme scolaire et la délinquance (absentéisme se dit « *truancy* » en anglais) est avéré. Alors qu'il était porte-parole de l'opposition pour l'éducation, David Blunkett rappelait au printemps 1997 que, selon des statistiques de la police, 78% des garçons et 53% des filles régulièrement absents de l'école - une fois par semaine au moins - avaient commis des infractions à la loi²⁵. Des sources policières estiment qu'un quart des vols et des infractions sont commis par des écoliers absents de l'école. Selon Blunkett, le système éducatif peut et doit faire le maximum pour garder les jeunes 'dans le droit chemin'²⁶. Le comble du paradoxe est que l'exclusion scolaire contribue à leur désœuvrement et à des tentations diverses. 42% des jeunes délinquants sont des élèves exclus et le nombre de délits commis par des écoliers exclus augmente de 50% l'année suivant leur exclusion scolaire selon des chiffres de 2000²⁷. Par ailleurs les autorités

annoncent des mesures pour limiter des brimades d'un troisième type, à savoir des violences verbales par technologie interposée, l'envoi de SMS (*abusive text messaging*)²⁸.

- 12 Présentées comme un « combat pour un meilleur comportement à l'école » afin de diminuer l'absentéisme et les exclusions, Blunkett prône une discipline ferme mais juste et une amélioration de la qualité de l'enseignement et du suivi des élèves difficiles. Usant du pragmatisme maintenant reconnu comme l'une des caractéristiques de la politique New Labour (opposé au dogmatisme des travaillistes d'antan et du Thatcherisme), il propose que chacun s'inspire de l'exemple d'une école primaire de Newcastle-upon-Tyne qui utilise un système emprunté au football, bien connu des enfants dans cette ville : les cartons jaunes et rouges. Au risque de paraître populiste et démagogue, Blunkett vante ce système qui a le mérite d'être clair, facilement compris, et susceptible de remporter une adhésion populaire. Selon Blunkett, depuis son adoption dans cette école, le vandalisme a disparu, les violences et les exclusions ont diminué. Il regrette que les deux seules formes que peut prendre l'exclusion de l'école soient l'une, temporaire (15 jours) et l'autre, permanente, et propose une solution intermédiaire (un autre exemple de troisième voie ?). Cela permettrait l'envoi des élèves exclus dans les centres spécialisés, les *Pupil Referral Units*, pendant un trimestre entier, et donnerait aux élèves et aux enseignants de ces centres le temps de faire face aux problèmes de comportement et d'assurer une scolarité continue tout en rendant la procédure moins répressive et plus positive. Il réitérera cette proposition en 2000, sous une nouvelle forme : celle d'un enseignement à plein temps dans des 'unités spéciales' créées à l'intérieur même des écoles où des élèves posent des problèmes comportementaux, et non pas séparées de celles-ci, ce qui revient à exclure en isolant, plutôt qu'en rejetant. Dans l'un de ses principaux discours de la campagne législative de 2001 Tony Blair souligna l'importance d'une 'Société forte', titre de son discours, au cœur de sa pensée. Dans son esprit, 'forte' avait le double sens de musclé et soudé. Il annonça par la même occasion qu'il continuerait de poursuivre les parents d'enfants délinquants, à faire la chasse aux élèves absents, un peu comme des 'battues' pour dénicher du 'gibier' fautif (*truancy sweeps*). Il annonça également des mesures plus sévères contre les violences envers les enseignants et le personnel médical.
- 13 Les parents sont responsabilisés, la chasse à l'absentéisme est ouverte, le ton est durci envers les brimades, l'école est rendue juridiquement responsable du racket que des élèves font subir à d'autres élèves²⁹. La loi sur l'éducation de 1997 rendait la même durée d'exclusion plus lourde en transformant la 'sentence' à 45 jours par année scolaire au lieu de 15 jours par semestre. Mais, en même temps, sensibilité sociale oblige, on tente désormais, au grand dam des enseignants, de limiter les mises à pied, dernière étape d'un processus long et réfléchi. La réduction du nombre de mises à pied est présentée comme l'une des premières priorités du gouvernement travailliste en matière de lutte contre l'exclusion sociale. Les écoles bénéficiant à ce titre de subventions spéciales perdent des allocations à chaque exclusion. Mais devant les protestations unanimes du corps enseignant, le gouvernement a été obligé de lâcher du lest en facilitant la procédure et en repensant les cas où les parents peuvent faire appel³⁰. On reconnaît que la politique plus laxiste envers les élèves difficiles peut avoir des effets négatifs sur l'enseignement dans les écoles concernées. Autre analogie avec le monde sportif, des *sin bins*, une sanction au hockey sur glace³¹, sont proposés comme remède. Par ailleurs, le règlement intérieur sur le port de l'uniforme fut rétabli et des cours sont imposés aux parents d'enfants difficiles leur expliquant « comment être de bons parents »³².

- 14 Depuis 2000, le ministère de l'éducation britannique a mis en place des projets pour soutenir un travail visant à améliorer l'assiduité et la citoyenneté à l'école. L'introduction de l'instruction civique, jusque là absent des programmes scolaires fut accompagnée par des mesures ciblées (*Behaviour Improvement Projects*) dont bénéficie un certain nombre d'écoles, essentiellement celles des zones d'éducation prioritaire. Des financements sont accordés pour un soutien scolaire plus soutenu et des 'partenariats' établis entre école et police, auprès des élèves et des familles, afin d'agir sur le lien constaté entre absentéisme et délinquance. Plus de deux mille établissements scolaires avaient bénéficié de ces mesures entre 2002 et 2006³³.
- 15 Des mesures judiciaires accompagnent la politique éducative. On voit en avril 1999 l'introduction par le ministère de l'intérieur des « *anti-social behaviour orders* » (ASBOs), mesures punitives contre les incivilités, visant à compléter l'arsenal de mesures dirigées contre des jeunes asociaux. Pour donner un ordre de grandeur, trente assignations furent signées dans les six premiers mois et 1000 au total en trois ans³⁴. Un an plus tard des peines de prison sont introduites. Elles sont assorties d'amendes pouvant atteindre 2500 livres sterling (4000 euros) par parent qui ne respecte pas son obligation d'envoyer ses enfants à l'école. (*Criminal Justice and Court Services Bill*, mars 2000) « Désormais ce sont les parents qui trinqueroient » titrait le magazine *L'Express* le 18 novembre 1999. Le premier parent à en faire les frais fut une mère de deux adolescentes envoyée en prison pour quinze jours au printemps 2002. On objecta cependant que les parents les plus exposés à ces peines étant les plus défavorisés et les moins à même d'honorer une amende, qu'ils iraient en prison, un endroit que certains connaissent déjà trop bien³⁵. L'exclusion scolaire pour les élèves est donc doublée par une exclusion civique des parents, déjà socialement exclus.
- 16 Le nombre d'exclusions totales ou partielles ne diminue pas pour autant. Le durcissement de la politique envers les auteurs de trouble se traduit dans l'évolution des statistiques. Pour l'année 2003-2004, 344.510 mesures d'exclusion partielle ont été prises par les écoles et près de dix mille élèves furent exclus de façon permanente. Les chiffres sont de nouveau en augmentation. Cette tendance est le reflet de la politique menée par le gouvernement Blair, que son ministre délégué Jacqui Smith qualifie d' 'approche tolérance zéro'³⁶.

Combattre les causes de l'exclusion scolaire à la racine

- 17 En revanche, l'utilisation abusive de l'exclusion scolaire est soumise à critique : sans la discipline exercée par l'école, ces élèves sont encore moins susceptibles d'intégrer la société, argument que ne sauraient renier les Nouveaux Travailleurs. Ce serait « pousser un peu plus vite vers la sortie du système scolaire, et donc vers la délinquance, des enfants qu'on souhaiterait au contraire intégrer » selon *L'Express*. Un cas récent de violence envers un enseignant a mis en lumière les conditions de travail dans un lycée situé dans une zone d'éducation prioritaire au nord de Londres. Ce lycée manque d'enseignants, a un très bas niveau de réussite aux examens, la moitié de ses élèves sont non anglophones, un tiers sont en situation d'échec scolaire et les deux tiers bénéficient de la cantine gratuite, ce qui atteste la pauvreté des familles³⁷. L'absentéisme serait également une réponse d'élèves peu fortunés, stigmatisés par leurs pairs parce qu'ils ne

satisfont pas au consumérisme ambiant (manque d'habits à la mode ou de téléphones portables par exemple)³⁸. Si l'absentéisme et la délinquance sont liées, elles sont toutes les deux la conséquence de la pauvreté des inégalités³⁹.

Tableau 2 : Absentéisme scolaire 1997/98

18 Nombre moyen d'absences (en ½ journées par élève absent)

	Centre Londres	Banlieues	Angleterre
Primaire			
Absence autorisée	21	20	19
Non autorisée	12	10	10
Secondaire			
Absence autorisée	27	25	26
Non autorisée	23	19	20

19 Pourcentage de ½ journées manquées

	Centre Londres	Banlieues	Angleterre
Primaire			
Absence autorisée	6.3	6.0	5.7
Non autorisée	1.4	0.7	0.5
Secondaire			
Absence autorisée	7.8	7.8	1.9
Non autorisée	2.5	1.1	1.1

Source : Ministère de l'éducation, Office for National Statistics, Focus on London, 1999, Londres, The Stationery Office, 1999

20 Cette marginalisation d'élèves déjà en difficulté se mesure aussi en termes d'origine ethnique : les exclus sont souvent des jeunes issus des minorités ethniques que l'on tente de réintégrer dans la société. En particulier, les jeunes Antillais de sexe masculin rencontrent de graves difficultés d'origine sociale. Trop brièvement scolarisés, leur niveau de qualification est très bas et ils sont lourdement frappés par le chômage. En 1996-97, le taux d'exclusions permanentes pour les enfants d'origine afro-antillaise, était quatre fois plus élevé que la moyenne nationale⁴⁰. Étaient mis en cause le comportement de ces élèves mais également la discrimination raciale : il semblerait que des violences de la part des élèves d'origine afro-antillaise aient mené à leur mise à pied, alors qu'ils ne

faisaient que riposter physiquement à des injures racistes⁴¹. Le maire de Londres, où habitent 61% des enfants britanniques d'origine afro-antillaise et 83% d'élèves d'origine africaine, s'est ému de ces statistiques⁴². Il y a là un dilemme pour les autorités. Doit-on continuer la politique d'exclusion ou l'assouplir pour des raisons d'opportunisme politique ? Le gouvernement peut-il se permettre de ne pas comprendre les difficultés spécifiques des couches sociales défavorisées, ou encore peut-il se permettre d'être politiquement incorrecte ? A la suite d'un amendement de la loi contre la discrimination raciale en 2000 (*Race Relations (Amendment) Act*) qui enjoignait toute organisation, quelle qu'elle soit, d'examiner ses pratiques envers les minorités ethniques, les écoles et les autorités locales semblent avoir modifié quelque peu leur pratique à l'encontre des enfants 'noirs' en matière d'exclusion scolaire. Le taux d'exclusions de ces enfants est toujours plus élevé que pour les autres groupes ethniques, mais, après s'être élevé à six fois celui des enfants d'origine blanche en 1998, il est redescendu à 2.7 pour l'année 2002-2003, ce dont on se félicite⁴³.

- 21 Décrochage, difficultés d'apprentissage, absentéisme, et comportements difficiles sont autant de signes de l'inadéquation entre le système scolaire et les élèves⁴⁴. Certains pensent qu'il faut se pencher sur les 'victimes' des exclusions scolaires et du système scolaire. Ceci impliquerait de réviser les méthodes et les finalités de l'enseignement pour ces jeunes gens. Selon l'association caritative Barnado's qui incrimine directement le régime scolaire rigide et compétitif d'aujourd'hui, les exclusions sont six fois plus nombreuses depuis l'introduction par les conservateurs en 1988 de programmes nationaux inadaptés aux circonstances individuelles et locales⁴⁵. Sont mis en cause les programmes nationaux euro-crocentriques excluant les élèves d'autres origines et dévalorisant leur propre culture et héritage⁴⁶. Le débat sur l'intégration continue. A la racine, les exclusions d'élèves proviendraient donc de réactions en chaîne : la réaction de ces élèves contre une institution dans laquelle ils ne se reconnaissent pas, celle de l'institution qui ne s'adapte pas aux nouvelles données de la société. Les exclusions scolaires auraient donc des causes multiples, sociales et culturelles, ancrées dans le système scolaire et dans la société britannique.

L'exclusion sociale, l'exclusion scolaire

- 22 Les symptômes que sont les violences, les mises à pied, l'absentéisme, sont autant de reflets des dysfonctionnements des institutions sociales traditionnelles chargées de la 'socialisation' des enfants : la famille, les amis, les associations et réseaux de relations. « Distendues, éclatées, divisées, les familles cherchent désormais auprès des professionnels un apprentissage de substitution » à ce qui incombe normalement aux parents⁴⁷. Un des pères de la sociologie, Robert Park, l'avait constaté il y a quatre-vingt ans : « la délinquance est dans un certain sens la mesure de l'incapacité des organisations communautaires à fonctionner⁴⁸. » D'autres évoquent le divorce, l'union libre, les mères célibataires, les familles recomposées et le consumérisme dans une litanie contre l'évolution de la société moderne qui détourne les parents de leur rôle principal. La violence physique et le harcèlement moral répondraient aux violences que la société inflige à ceux qui souffrent du chômage, de conditions de vie minimales, d'un manque d'avenir. Ceux-là même qui se rebellent contre l'exclusion sociale seraient exclus du système scolaire et rejetés de nouveau.

- 23 Il faut donc combattre le mal à la racine, et par tous les moyens. La Social Exclusion Unit établie en 1997 par le gouvernement Blair pour combattre ce fléau s'est vue confier, entre autres, la tâche de réduire d'un tiers le nombre d'exclusions scolaires avant 2002. Une réduction du taux moyen d'exclusions scolaires de 0,17% à 0,14% est enregistrée en 1999. L'année suivante, on a relevé une chute d'un tiers dans le nombre total d'exclusions (statistique plus valorisante pour les responsables politiques)⁴⁹. Frank Field, ministre des affaires sociales du premier gouvernement Blair, a proposé d'utiliser les allocations sociales comme outil de coercition à la place des mises à pied. Les critiques des exclusions scolaires et de la législation coercitive soulignent le fait qu'aucune distinction n'est établie entre des parents qui sont trompés par leurs enfants et ceux qui se déchargent complètement de leurs responsabilités. Selon Field, ces derniers seraient sensibles, s'ils ne le sont pas à d'autres mesures, au retrait des allocations sociales, souvent leur seule source de revenu officielle. Il suggère donc de soumettre les allocations familiales à la fréquentation scolaire des enfants. En somme, les allocations sociales seraient soumises à un véritable contrat entre l'État et l'individu. C'est ce que fait le livre vert *A New Contract for Welfare* (« Un nouveau contrat pour l'assistance sociale »)⁵⁰. Partisan d'une approche plus sévère, l'enseignant du lycée du nord de Londres victime d'attaques est moins compatissant : « Les théories bourgeoises selon lesquelles il faut être gentil et laisser les enfants se libérer de leur colère dans ce genre de situation ne marchent pas. Il leur faut des limites. L'idée d'insertion est bonne, mais n'est que partiellement mise en pratique⁵¹. »
- 24 Les difficultés rencontrées lorsqu'on veut résoudre la question de l'exclusion scolaire par le biais de mesures disciplinaires sont multiples. Réussir à l'endiguer serait un signe de réussite des politiques visant à réduire l'exclusion sociale. Ne plus en avoir besoin de ces mesures disciplinaires signifierait soit le déclin des comportements asociaux soit un traitement par d'autres moyens, à la fois moins discriminatoires et moins axés sur l'école. Le besoin de recourir à l'exclusion scolaire est un symptôme de la violence et des comportements difficiles engendrés par les inégalités. Mais on ne peut abandonner ce système disciplinaire sans encourir le risque d'aggraver les problèmes à l'intérieur des établissements. Exclure une minorité pour insérer une majorité, est-ce la solution ? L'institution scolaire ne peut évidemment tout endosser. Les élèves en difficulté doivent pouvoir bénéficier de soutien et être sanctionnés. La méthode de l'exclusion scolaire actuellement en vigueur au Royaume-Uni revient à vouloir inclure en excluant. Accompagner l'élève exclu et en difficulté par des mesures adaptées à ses besoins spécifiques et personnels serait une forme d'inclusion. L'élève a été exclu parce qu'il ne veut pas ou ne peut pas se conformer au modèle, aux normes. Il est exclu parce qu'il sort du cadre, qu'il est en marge du système, qu'il ne l'intègre pas entièrement ou pas du tout. Faut-il que l'élève s'adapte au système ou le système à l'élève ? Faut-il exclure les parents par des mesures pénales ou les inclure par un travail d'information, ou de prévention ? Le cas cité plus haut de la mère envoyée en prison pour ne pas s'être assurée de la bonne scolarité de ses filles semblait donner raison à la première hypothèse, même si l'effet escompté, et obtenu, a porté des fruits inattendus car ce sont ses filles qui promettaient d'assister aux cours et non pas la mère qui s'engage à les y forcer (ce qu'elle avait tenté en vain auparavant). Malheureusement les filles ont très rapidement récidivé. Comme nous l'avions pressenti, les paradoxes sont légion et restent entiers devant les efforts des pouvoirs publics aussi bien au Royaume-Uni qu'en France⁵².

NOTES

1. A titre de comparaison avec la France, voir, pour l'échec scolaire, *Le Nouvel Observateur*, 14 février 2002 et, pour les élèves « en rupture avec l'école », Luc BRONNER, « Contre la violence et l'absentéisme, le pari des classes-relais », *Le Monde*, 14 décembre 2004.
2. Carol PACKHAM, « School exclusion : Alienation and the dilemmas for formal and informal educators », BATSLEER, J., HUMPHRIES, B., (dir.), *Welfare, Exclusion and Political Agency*, Londres, Routledge, 2000, p. 154.
3. Susan, TROUVÉ « Enquête sur les enseignants et l'enseignement sous les nouveaux travaillistes », Jean-Noël EVANNO, (dir.), *Les Nouveaux travaillistes et l'école : la troisième voie mise à l'essai*, Rennes, PUR, 2001, p. 121 (H) et p. 128 (B) et (G). Voir aussi D. SANDERS, L. B. HENDRY, *New Perspectives in Disaffection*, London, Cassell, 1997.
4. J.-N. EVANNO, « La violence scolaire en Grande Bretagne : état des lieux », citant le *Times Educational Supplement*, 14 janvier 2000, dans EVANNO, *idem*, p. 78.
5. Datant du Rapport Warnock de 1978, dont les recommandations ont été suivies dans les lois sur l'éducation de 1981 et 1988. Voir Henry DANIELS, Val HEY, Diana LEONARD and Marjorie SMITH, « Gendered practice in Special Educational Needs », Liz DAWTREY, Janet HOLLAND, Merril, HAMMER *Equality and Inequality in Education Policy*, Clevedon, Multilingual Matters, 1995.
6. Voir le témoignage d'un responsable des enseignements spécialisés intégrés pour enfants en difficulté dans un lycée du Kent (H) dans S. Trouvé, *op. cit.* A titre de comparaison les classes CLIS des écoles primaires françaises sont de véritables classes spécialisées intégrées dans certains établissements.
7. Les statistiques fournies par C. PARSONS, « School Exclusions in the UK Numbers, trends and variations », Keith TOPPING, Sheelagh MALONEY, (dir.), *The RoutledgeFalmer Reader in Inclusive Education*, London, RoutledgeFalmer, 2005, p.131-142, s'arrêtent en 1997-98. 100400 exclusions en 1998-1999 (*The Times*, 8 juin 2000) 12.300 en 1999 et 150.000 temporaires, J-N. EVANNO, *op. cit.*
8. Ecoles à statut mixte : écoles publiques affranchies du contrôle des autorités locales, sous tutelle ministérielle directe, souvent avec examen d'entrée donc sélectives.
9. C. PARSONS, *op. cit.*
10. « Local Education Authority » : écoles publiques gérées par les collectivités locales.
11. Lycées publics soumis directement à l'autorité du ministère, et non aux collectivités locales.
12. S. TROUVÉ, *op. cit.*, p. 129.
13. *The Guardian*, 19 novembre 2001.
14. Craig DONNELLAN, *Bullying, Issues*, vol. 13, Cambridge, Independence, 1998.
15. C. PARSONS, *op. cit.* fait état de la difficulté d'interpréter les statistiques concernant l'augmentation des cas d'exclusion.
16. PACKHAM, *op.cit.*, p. 155.
17. Denis Castra, « Attribution interne, norme d'intériorité et exclusion sociale », Michel-Louis ROUQUETTE, *L'EXCLUSION : Fabriques et Moteurs*, Perpignan, Presses Universitaires de Perpignan, 1997, p. 49-60.
18. *Sex Discrimination Act, Equal Pay Act, Race Relations Act*. Il n'y est pas spécifiquement question de discrimination à l'école.
19. C. DONNELLAN, *idem*.
20. Une fondation établie par sa veuve distribue depuis 1997 des prix annuels de civisme et d'humanité en milieu scolaire en souvenir de sa mémoire.

21. Voir Blake MORRISON, *As If*, London, Granta, 1997, un récit à contre-courant de l'opinion publique qui raconte le forfait, le procès et la vie des enfants incriminés dans le cas Bulger.
22. « politique sévère envers la criminalité, sévère envers les causes de la criminalité »
23. *Education Act 1993*, §13 « Power to direct admission of child to school », Part III « Children with special educational needs ».
24. *The Guardian*, 19 juillet 2001.
25. Le futur ministre de l'éducation New Labour de 1997 à 2001, est devenu ministre de l'intérieur de juin 2001 à décembre 2004 –carrière révélatrice de synergies inattendues entre l'éducation et l'ordre public. La nomination au début de 2002 de l'ex-directrice du *Social Exclusion Unit* en tant que directrice de la politique criminelle du gouvernement y fait écho.
26. *The Daily Mail*, avril 1997 : « *While the criminal justice system must pick up the pieces when young people break the law, the education system can do much to keep the youngsters on the rails in the first place* ».
27. *The Guardian*, 14 avril 2000.
28. *The Guardian*, 12 août 2002.
29. *The Independent*, 4 janvier 2000.
30. *The Independent*, 20 janvier 2000 ; *The Guardian*, 2 août 2000. Le système d'appel a été mis en cause, car pour des vices de procédure, un établissement et son directeur qui décide d'une exclusion, peuvent être désavoués par leur supérieur hiérarchique. Ce fut le cas notamment en octobre 2002, *The Guardian*, 6 décembre 2002, « *New schools for excluded death threat pupils* ».
31. « Prison » où un joueur coupable de violences doit se calmer et méditer sur son forfait pendant un temps réglementaire.
32. *The Independent*, 27 février 2000 ; *The Guardian*, 20 juin 2001.
33. Department for Education and Skills, *Improving Behaviour and Attendance: Guidance on Exclusion from Schools and Pupil Referral Units*, janvier 2003 (DfES/0087/2003); <http://www.dfes.gov.uk/behaviourimprovement/> consulté le 9 novembre 2005.
34. *Daily Telegraph*, 18 mars 2000 ; Selon le ministre Blunkett, le 16 avril 2002.
35. Margaret Morrissey, National Confederation of Parents Associations, citée par Frank FIELD, *The State of Dependency*, London, Social Market Foundation, 2000, p. 164.
36. BBC News, 'More children banned from schools', 23 juin 2005, http://news.bbc.co.uk/go/pr/fr/-/2/hi/uk_news/education/4122408.stm consulté le 9 novembre 2005.
37. *The Guardian*, 19 novembre 2001.
38. Selon un rapport du Child Poverty Action Group, *The Guardian*, 12 août 2002.
39. Vinod KUMAR, *Poverty and Inequality in the UK The effects on children*, London, National Children's Bureau, 1993 ; SOCIAL EXCLUSION UNIT, *Truancy and school exclusion*, London, The Stationary Office, 1998.
40. Maurice CHAZAN, « Social Disadvantage and Disruptive Behaviour in School », Theo COX, (dir.), *Combating Educational Disadvantage, Meeting the Needs of Vulnerable Children*, London, Falmer Press, 2000.
41. Richard SKELLINGTON, *'Race' in Britain Today*, London, Sage, Open University, 1996, p. 193.
42. *The Guardian*, 16 mars 2002.
43. BBC news, 'Black pupils exclusion gap closing', 7 mars 2005, http://news.bbc.co.uk/go/pr/fr/-/2/hi/uk_news/education/4325523.stm consulté le 9 novembre 2005.
44. Cedric CULLINGFORD, *The causes of exclusion, Home, school and the development of young criminals*, London, Kogan Page, 1999.
45. *The Guardian*, 19 septembre 2001.
46. R. SKELLINGTON, *op. cit.* p. 194.
47. *Le Point*, 25 janvier 2002.

48. « *Delinquency is, in fact, in some sense, the measure of the failure of our community organisations to function* », Robert E. PARK, « *Community Organization and Juvenile Delinquency* », Robert E. PARK et Ernest W. BURGESS, *The City*, Chicago, UCP, 1967 (1925), p. 106.

49. *The Observer*, 13 mai 2001 ; *The Guardian*, 16 janvier 2002.

50. F. FIELD, *op. cit.*

51. *The Guardian*, 19 novembre 2001.

52. En septembre 2002 la France adopta la généralisation des 'ateliers relais' qui ont la même fonction que les *Pupil Referral Units* en Grande Bretagne.

INDEX

Index géographique : Grande-Bretagne

Mots-clés : école, élèves, discipline, exclusion, institution scolaire

Thèmes : éducation, politique, sociologie

Index chronologique : contemporaine

AUTEUR

SUSAN (TROUVÉ) FINDING

Maître de conférences en civilisation britannique à l'Université de Poitiers et agrégé d'Anglais.

Elle assure également des cours à Sciences-Po Poitiers. Elle a publié plusieurs articles sur le thème des politiques sociales, notamment dans le domaine de l'éducation, de la famille et des femmes. Ses dernières publications sont parues dans *Observatoire de la société britannique*, (no.1, 2006) ; *History of Education Journal*, (no. 5, 2005) ; *Les services publics britanniques*, dirigé par G. Leydier, (PUR, 2004).